

250 nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein dès l'automne **Une bonne nouvelle pour les enfants du Québec!**

Montréal, lundi 17 février 2019 – Réagissant à l'ajout de 250 nouvelles classes de maternelle 4 ans dès l'automne prochain, annoncé hier par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) salue le geste posé par le gouvernement. Dès le mois de septembre prochain, le Québec comptera 644 classes de maternelle pour les enfants 4 ans issus des milieux défavorisés, ce qui constitue une bonne nouvelle.

« Depuis 2009, la FAE réclame l'implantation de classe de préscolaire à temps plein pour les enfants de 4 ans issus des milieux défavorisés. C'est d'ailleurs la FAE qui avait obtenu en 2012 la mise en place de six projets pilotes dans six commissions scolaires. L'ajout de 250 nouvelles classes va donc dans le bon sens d'abord puisqu'elle démontre que le réseau des commissions scolaires peut répondre aux besoins de ces enfants. Cette mesure ne vise pas à remplacer les centres de la petite enfance (CPE) dont la contribution est indéniable. Cependant, les enfants visés par cette mesure ne fréquentent pas, ou très peu, les services de garde règlementés comme les CPE et services de garde en milieu familial. La décision du gouvernement Legault permet aussi de rappeler le rôle fondamental que joue l'école publique pour assurer l'égalité des chances, puisque 27 % des enfants arrivent à la maternelle 5 ans en étant vulnérables dans au moins un des six domaines de développement, selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle de 2018. En ajoutant ces 250 nouvelles classes, le ministre Roberge reconnaît également l'expertise des enseignantes et enseignants qui travaillent auprès de ces populations d'élèves et de celles et ceux qui les accompagnent », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

Soutenir le travail exceptionnel des enseignantes et enseignants

Chacune de ces classes devra compter un minimum de six élèves qui vivent dans un milieu défavorisé. Les critères seront établis notamment en fonction du lieu de résidence des parents et de leurs revenus. En appui au personnel enseignant prévu habituellement dans les maternelles, une ressource spécialisée (un technicien en éducation spécialisée ou en service de garde) sera présente à mi-temps dans ces classes. Les établissements ne pouvant pas offrir cette disposition pourront néanmoins s'en soustraire. Ils devront alors prouver leur incapacité à réaliser l'objectif.

« Le gouvernement devra s'assurer que les ressources sont au rendez-vous et que les commissions scolaires disposent des moyens nécessaires pour soutenir le déploiement de cette mesure gouvernementale. Celle-ci n'est pas qu'un service éducatif destiné à la petite enfance : elle constitue un véritable projet de société. Pour le Québec, cette mesure s'inscrit de manière décisive dans la lutte contre la pauvreté », a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 43 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi qu'un millier de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère en communication, au 514 603-2290, ou à mj.nantel@lafae.qc.ca